

Règlement Financier - Saison 2010/2011

I. Procédure d'Engagements

Les engagements seront effectués uniquement via la gestion des engagements par ExtraNat

Pour la validation et la prise en compte des bons de commande d'engagements, ils devront être :

Soient envoyés au Secrétariat du Comité accompagné du règlement Les chèques sont libellés à l'ordre du Comité Régional Auvergne

Soient prélevés directement sur le compte « Engagement Natation Course » que le club aura approvisionné par avance

Ne sont pas pris en compte :

Tous les engagements arrivant au Comité Régional en dehors de la procédure via la gestion des engagements par ExtraNat et/ou sans règlement

II. Tarifs des Engagements

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| a. Epreuves Individuelles | 3.50 euros par engagement |
| b. Epreuves par Equipe | 25 euros par équipe |
| c. Finale Régionale du Natathlon | 12€ pour l'engagement global d'un nageur ou nageuse |

III. Les Forfaits

- | | |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| a) Déclarés avant le début de la compétition Comité Régional) | Gratuit (Les droits d'engagements restent acquis au |
| b) Déclarés pendant la réunion | 30 euros |
| c) Non déclarés | 30 euros |

VI. Les Officiels

Chaque club devra fournir pour chaque compétition régionale :

- | | | |
|------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------|
| ➤ Compétitions Individuelles | *de 1 à 15 cartons d'engagements | 1 Officiel C B ou A |
| | *de 16 à 30 cartons d'engagements | 2 Officiels C B ou A |
| | *de 31 à 45 cartons d'engagements | 3 Officiels dont au moins 1 Officiel B ou A |
| | *plus de 46 cartons d'engagements | 4 Officiels dont au moins 1 Officiel B ou A |
| ➤ Compétitions par Equipe. | 1 Officiel pour 1 équipe | |
| | 2 Officiels pour 2 équipes | |
| | 3 Officiels pour 3 équipes | |
| | 4 Officiels pour 4 équipes ou plus | |

IV. Les sanctions pour non présentation d'Officiels

Pour tout club qui ne présentera pas d'Officiels le jour de la compétition, ces nageurs seront interdits de compétition

Coordonnées du Comité Régional :

Comité Régionale d'Auvergne de Natation
ATRIUM - Pôle Tertiaire d'Activités
37 avenue de Gramont
03200 VICHY